



Mairie de Venasque

Département de Vaucluse

AVIS DE REUNION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES DE VENASQUE

(dans le cadre du contrôle pour les élections municipales 2026)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article III de l'article 9 du code électoral qui dispose que « la commission de contrôle se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin »,

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion de la Commission de contrôle des listes électorales dans le cadre « des élections municipales 2026 » aura lieu dans le foyer, impasse de l'horloge à Venasque :

Le jeudi 19 février 2026 à 18h00

Ordre du jour :

Veiller à la régularité des listes électorales

Statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires.

La déléguée du Conseil municipal

F. Tribaudot

Françoise TRIBAUDOT

